



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BEP et CAP

Question écrite n° 59367

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les inquiétudes exprimées par le secteur de l'artisanat quant au projet du Gouvernement de supprimer progressivement les notes éliminatoires afférentes aux examens du CAP et du BEP. Si ledit projet venait à se concrétiser, les intéressés seraient dans la situation d'être titulaires d'un diplôme relatif à un métier de l'artisanat sans avoir fait la preuve de leur capacité à l'exercer. De plus, la suppression des notes éliminatoires, à l'heure où la compétitivité de nos entreprises artisanales nécessite une main-d'oeuvre particulièrement qualifiée, contribuerait grandement à l'abaissement du niveau de compétence et à la dévalorisation des formations. Aussi, est-il souhaitable, afin de maintenir la cohérence et l'excellence de nombreuses filières de rapporter ledit projet. En conséquence, il lui demande s'il entend en ce sens, répondre aux attentes des artisans de notre pays et le remercie de lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'intention du Gouvernement n'est nullement de dévaloriser, si peu que ce soit, les diplômes professionnels. Un décret réformant le CAP est actuellement en préparation et les représentants des métiers ont été consultés sur le projet de texte. Il s'agit de repositionner clairement le CAP comme premier diplôme de qualification professionnelle en France. Il devrait répondre mieux que dans le passé aux besoins exprimés par l'ensemble du secteur et perdre son caractère de diplôme d'insertion professionnelle qui avait entraîné une dévalorisation de certains titres. Dans ce projet de décret, il n'est pas prévu de supprimer les notes éliminatoires et les représentants de l'artisanat peuvent être rassurés sur ce point. En revanche, aucune réforme n'est envisagée en ce qui concerne le BEP.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59367

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1768

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2632